

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-huit
Le 29 mars à 18 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (13):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gille DAVID –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Jean PRORIOL – Xavier LIOGIER –
M. François BERGER –
M. Luc JAMON –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCHOUSE –
M. Louis SIMONNET –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Daniel BILLARD –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –
M. Mathieu GIRINON (ayant pouvoir en l'absence de M. Jean-Paul DEGACHE) –

Etaient absents excusés (13):

. les membres ci-après :

M. Jacque FAURE – M. Ludovic GIRE –
M. René PASCAL –
M. Éric PETIT –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE –

M. Bernard GALLOT – M. Robert CLEMENCON –
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR –
M. Didier USSON – M. Jean-Paul DEGACHE –

—
Monsieur Luc JAMON a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2018.03.14**

Objet : Affectation temporaire d'un archiviste du service du Centre de Gestion de la Haute-Loire auprès du SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que le Centre de Gestion de la Haute-Loire a créé un service d'archives inter collectivités qui a pour objectif d'aider les collectivités à assurer le classement, la conservation et la mise en valeur de leurs archives dans le respect de leurs obligations législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Président explique que suite à la demande des services du SYMPTTOM, un diagnostic des archives du SYMPTTOM a été réalisé le 25 janvier 2018 par le Centre de Gestion de Haute-Loire.

L'archiviste accomplira les missions suivantes :

- Classement des archives par thème et sous thèmes,
- tri des documents à éliminer (élaboration de bordereaux d'élimination, signature de ces bordereaux par le Directeur des Archives Départementales de la Haute-Loire),
- cotation des documents et des boîtes d'archives,
- réalisation d'un inventaire et d'un index sous forme de base de données, grâce à un logiciel qui s'appelle ARCHIVIX, crée par le service informatique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, qui permet ensuite au personnel de la collectivité une recherche rapide des documents. Ces documents sont également fournis sur papier à la collectivité,
- formation du personnel à la recherche des documents, à partir de l'index et de l'inventaire, qu'il soit sur papier ou sur informatique, ainsi qu'au classement et à la consultation des documents,
- communication de quelques notions juridiques importantes relatives aux archives communale.

Ce travail important pourrait être confié par convention au Centre de Gestion de la Haute-Loire (CDG 43). Ceci nécessite une intervention de 6 à 8 jours ouvrées soit un coût financier de 1 870 euros maximum.

Cette convention a pour objet de définir les prestations assurées par l'archiviste du Centre de Gestion, les modalités d'organisation de la mission et les conditions financières de l'intervention.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

(N° 2018.03.14 suite)

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Au regard de ce qui précède, le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité sur 15 votants,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'intervention du service des archives inter collectivités du CDG 43.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

--==--

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré,

À MONISTROL sur LOIRE

Le 29 Mars 2018,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET